DIX LETTRES
E'CRITES
AU REVEREND PE'RE
ALEXANDRE.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

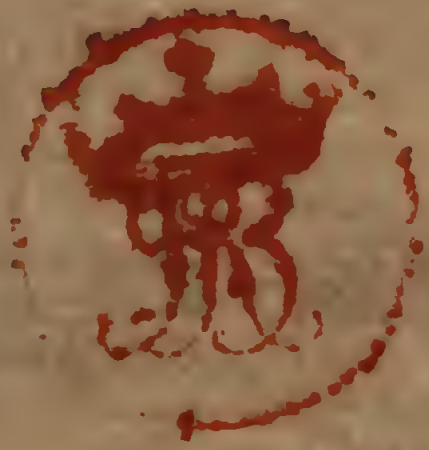

(1697)

Dom: Prob: Neap. Catal: inscripe Bibl:

PREMIERE LETTRE AU R.P. ALEXANDRE,

En faveur de l'Auteur de la nouvelle Réponse aux Lettres Provinciales, touchant les Equivoques & les Restrictions mentales.

MON REVEREND PERE,

Un Auteur Anonyme vous a attaqué, un autre Anonyme vous a défendu ; je ne prétens point prendre le parti du premier, mais seulement me plaindre à vous-mesme du second. Je le feray, s'il vous plaist, avec la mesme qualité d'Anonyme. Voilà bien des personnages masquez sur la Scéne: mais je n'y causeray point de confusion.

C'est pour l'Auteur des *Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*, ou *de la nouvelle Réponse aux Lettres Provinciales*, que je vous fais mes plaintes. Vostre Apologiste l'a maltraité, je prens sa défense, comme on a pris la vostre. Faites un peu icy, sans acception de personnes, usage de vostre équité, & de la sévérité de vostre Morale.

Tous ceux qui ont veû l'ouvrage de vostre Apologiste, conviennent que l'Auteur des Entretiens y est désigné clairement, comme estant l'Auteur de la Lettre à Monseigneur l'Archevesq

que de Rouën, où voſtre Théologie eſt examinée.

Si ce jugement eſt faux & téméraire, ne ſera-ce pas ſelon vous un gros péché mortel ? Car je ſçay des péchez mortels de voſtre façon, ou plûtoſt de voſtre invention, qui me paroiſtroient véniels en comparaiſon de celuy-là. Ce jugement attribue à la perſonne dont il s'agit, une imprudence groſſiére, & d'avoir manqué de reſpect envers un Prélat qui en mérite beaucoup, & d'en avoir manqué d'une maniére, que voſtre Apologiſte luy-meſme traite d'effronterie. Que ſera-ce donc de luy avoir imputé cette faute dans un Livre fait exprés, qui court tout le Diocéſe de Rouën, & qu'on a répandu par tout Paris ? Si vous aviez cet avantage ſur luy, vous l'accableriez de Canons & de paſſages des Péres contre la médiſance.

Mon Pére, je ne ſuis point Jacobin à la Morale étroite, mais tout de bon j'aurois du ſcrupule d'avoir fait une telle calomnie : car je vous aſſeûre que c'en eſt là une. Je ſçay certainement ſur ce ſujet les ſentimens de celuy que voſtre Apologiſte accuſe.

Il a blaſmé vingt fois hautement en ma préſence la liberté qu'on s'eſt donnée de s'adreſſer dans un imprimé à un Prélat de ce rang & de ce mérite. La bonté ſeule de ce Prélat, me diſoit-il encore hier, ſon honneſteté ſeule, & l'averſion qu'on ſçait qu'il a eû de tout temps des nouveautez, défendoient cette démarche à quiconque l'a faite. Il falloit parler au Pére Alexandre immédiatement & ſans détour, luy demander raiſon de ſes Paradoxes à luy-meſme, & par quel droit il condamne un Preſtre pour avoir veû jouër aux cartes ?

C'eſt ainſi, dis-je, qu'il me parloit, plus choqué de la conduite de voſtre adverſaire, que de la témérité de voſtre Apologiſte, qui ſe meſle de deviner les Auteurs par le ſtile, & qui eſt aſſez puni, ſelon luy, d'avoir fait paroiſtre en cette occaſion ſon méchant gouſt, & ſon peu de diſcernement.

Mais ſurquoy je prens principalement le parti de l'Auteur des Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe contre voſtre Apologiſte, c'eſt ſur le ſujet des équivoques & des reſtrictions mentales. Il a avancé bien des fauſſetez contre luy là-deſſus, & vous-meſme ne devez eſtre guéres content de ſon Apologie à cet égard.

Il dit premiérement, que l'Auteur des Entretiens a entrepris la défenſe des équivoques & des reſtrictions mentales, & qu'il a fait tous ſes efforts pour en ſoûtenir l'uſage : choſe viſiblement fauſſe. Il déclare au contraire, qu'il ne prend nul parti dans cette queſtion ; que ſon deſſein eſt ſeulement de faire ſentir les difficultez qu'il y a à la décider. Il propoſe toutes les raiſons de part & d'autre, rapporte tous les differens Syſtêmes, dit tout ce qu'on peut dire pour & contre, & finit en laiſſant la déciſion du cas au jugement de ſes Lecteurs.

Tous les honneſtes gens, & pluſieurs de ceux meſme qui prennent le plus d'intereſt à la réputation de Monſieur Paſcal, ſont demeurez d'accord que l'Auteur des Entretiens avoit parlé tres-juſte & tres-exactement dans cette diſſertation.

Ce que je dis-là, n'eſt-il pas vray, mon Pére ? Vous avez leû les Entretiens, je le ſçay bien. Et ſi cela eſt vray, ce que dit voſtre Apologiſte n'eſt-il pas tres-faux ?

Selon les principes de voſtre Morale, com-

ment cela doit-il s'appeller ? Eſt-ce une allegorie, ou une métaphore, ou quelqu'une de ces figures que vous-meſme ſubſtituez à la place des reſtrictions mentales ? N'eſt-ce pas, ſauf voſtre reſpect, un menſonge tres-net & tres-formel ? Il y a long-temps qu'on m'a dit, qu'autrefois à Port-Royal on ne pouvoit ſouffrir une équivoque, & qu'on en avoit tant d'horreur, que ſouvent on y aymoit beaucoup mieux mentir. Seroit-ce là auſſi voſtre Morale pratique ? Voſtre Apologiſte vous a-t'il conſulté là-deſſus ?

Autre fauſſeté de cet Apologiſte. Il a dit que l'Auteur des Entretiens s'eſtoit déchaiſné contre vous ſur le ſujet des équivoques & des reſtrictions mentales. Mon Dieu que je ſerois encore icy tenté de citer des Canons contre les Calomniateurs !

Hé mon Pére, je vous en prens vous-meſme à témoin, & je vous en fais Juge. Pourriez-vous trouver dans toute cette diſſertation un ſeul mot d'aigreur contre vous ? Et voſtre Apologiſte pourroit-il me faire un ſemblable défi, luy qui dans tout ſon ouvrage eſt éternellement dans l'emportement & dans la fureur ? *Effronterie*, *préſomption horrible*, *aveuglement*, *Morale relaſchée*, *ignorance*, ſont les paroles de charité dont il uſe envers ſon adverſaire, & cent autres jolis mots de cette nature ſont les fleurettes dont il le regale : voilà juſtement la maniére ordinaire de ces réformateurs du genre humain, de ces gens de la Morale ſévére. Ils ne preſchent autre choſe, & font tout le contraire de ce qu'ils preſchent.

Peut-on parler avec plus d'emphaſe que fait cet Apologiſte, de l'humilité, de la modeſtie, de la charité que doit avoir *un ſaint Eccléſiaſtique ?* Ces termes dévots & doucereux ſont ré-

pandus dans toutes les pages de ſon Livre, & y ſont bizarrement meſlez avec le fiel, l'emportement, la haine, les termes d'orgueil, d'injures dont il accable celuy qu'il attaque. *Dicunt, & non faciunt.*

Comment au contraire l'Auteur des Entretiens s'eſt-il exprimé en parlant de vous, quoy qu'il ſçeûſt bien à qui vous faiſiez la cour, & à qui vous pretendiez en donner en cet endroit-là? „ Un fort habile homme, dit-il, dans un ou„ vrage où il a ramaſſé beaucoup de doctrine, a „ trouvé place à une diſſertation touchant les „ reſtrictions mentales & les équivoques... Et „ plus bas: Je n'ay garde de faire comparaiſon „ de cet autre Ecrivain avec le Pére Alexandre ni „ pour la capacité, ni pour la probité.

Eſt-ce là donc, mon Pére, ſe déchaiſner contre vous, ou en parler avec des termes pleins de reſpect & d'eſtime? Il eſt vray qu'engagé par ſon ſujet à rapporter les differens Syſtêmes touchant les équivoques, il a expoſé le voſtre comme celuy de pluſieurs autres Théologiens. Par malheur, puiſqu'on eſt contraint de vous le dire, la ſeule expoſition de voſtre Syſtême, ſans qu'on y ajouſte rien, ſans donner aucun mauvais tour, y fait voir du ridicule. Eſt-ce ſa faute, ou la voſtre?

Aprés avoir promis à la teſte de voſtre diſſertation de foudroyer les équivoques & les reſtrictions mentales, vous entreprenez d'expliquer par voſtre Syſtême l'endroit de la Genéſe, ou Jacob fait accroire à ſon pére Iſaac qu'il eſt ſon fils Eſaü, pour s'attirer ſa bénédiction.

Jacob, dites-vous, ne mentit point, & ne fit ni équivoque ni reſtriction mentale. Comment cela? Parce, ajouſtez-vous, qu'en diſant, Je ſuis

Esaü vostre fils aisné : *Ego sum primogenitus tuus Esaü :* quoy qu'il ne le fust pas en personne & en effet, néanmoins il l'estoit par droit : *namque primogenitus erat, si jus spectetur, non autem si persona, &c.*

De bonne foy, mon Pére, cela n'est-il pas un peu burlesque dans un Auteur qui combat actuellement les équivoques ? & peut-on rien voir qui se contredise mieux ? Vous dites qu'il ne fait point d'équivoque, dans le temps que vous marquez vous-mesme l'équivoque qu'il fait.

Vous continuez. Jacob ne mentit pas non plus, & ne fit ni équivoque ni restriction mentale lorsqu'il dit à son pére : *Come de de venatione mea:* mangez de ma chasse.

„ Ces paroles, dites-vous, n'avoient rien que de „ vray, & de tres vray : car Jacob avoit apporté deux „ chevreaux qu'il avoit esté chercher, & qu'il avoit „ choisis dans l'estable ; & il entendoit par le mot de „ *chasse*, ou de *venaison*, ces animaux qu'il avoit „ pris luy-mesme, & que sa mere avoit apprestez. *

Si on a ri en lisant cela dans les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, encore un coup l'Auteur de ces Entretiens en est-il la cause ? Est-ce luy ou le Pére Alexandre qui fait aller Jacob à la chasse dans une estable, ou qui donne le nom de venaison à deux cabris ? Je mets en fait que vostre Apologiste en a ri luy-mesme.

Car enfin, mon Pére, parlons un peu icy en Théologiens ; il n'est point question de coudre

* Quod etiam dixit, *comede de venatione mea*, verissimum etiam erat. Hœdos enim attulerat Jacob in stabulo conquisitos & electos ; ac nomine venationis, cibum à se apprehensum, à matre paratum intellexit.

des passages & des Canons bout à bout, il faut qu'ils soient liez avec vos principes & avec vos solutions, & que l'un ne détruise pas l'autre. Convenons des termes & de leurs définitions.

Qu'est-ce qu'une Equivoque ? C'est du consentement de tous les Théologiens une proposition qui a plusieurs sens, & que l'on fait en prévoyant que celuy qui nous écoute la prendra dans un sens different de celuy que nous y donnons dans nostre esprit.

Selon vous, cette proposition : *Je suis vostre fils aisné Esaü*, a deux sens ; l'un dans l'esprit de Jacob : je suis vostre fils aisné Esaü non pas en personne, mais par privilége ou par representation : l'autre dans l'esprit d'Isaac, je suis véritablement & en personne vostre fils aisné Esaü. Jacob fait cette proposition à son pére, en prévoyant qu'il la prendra dans un sens different de celuy qu'il a luy-mesme dans l'esprit en la prononçant. Jacob fait donc icy une manifeste équivoque.

De plus Jacob, selon vous, ne ment point, parce qu'il donne dans son esprit le premier sens à sa proposition. Ce qui l'exemte donc de mensonge, supposé qu'il en soit exemt, c'est uniquement cette équivoque.

Mangez de ma chasse, *comede de venatione mea*, dit encore Jacob à son pére. Cela veut dire, j'ay esté à la chasse, & voicy de la venaison que je vous en apporte. L'autre sens que vous donnez à cette proposition en faveur de Jacob, est celuy-cy ; J'ay esté à nostre estable : Voicy de la venaison, c'est-à-dire, voicy deux cabris. Voilà encore une proposition à deux sens. Selon l'un de ces sens, la chasse veut dire les bois où il a esté à la chasse. Selon l'autre, la chasse veut

dire une eſtable. Selon l'un, la venaiſon ſignifie de la venaiſon : ſelon l'autre, venaiſon ſignifie deux chevreaux. Jacob prévoit bien que ſon pére prendra la propoſition au premier ſens qui eſt le naturel, & à parler franchement l'unique. Jacob ſelon vous l'entend en l'autre ſens, & en ce ſens qui fait rire quand on l'expoſe. Voilà donc encore Jacob ſurpris en équivoque, & que vous ſauvez de menſonge par l'équivoque.

C'eſt de là, mon Reverend Pére, que l'Auteur des Entretiens a conclu ſans ſe déchaiſner, que vous vous contrediſiez vous-meſme : qu'en niant l'uſage permis des équivoques dans voſtre propoſition, vous l'eſtabliſſiez manifeſtement dans l'explication que vous donniez aux paſſages de l'Ecriture.

Et j'ajouſteray moy, s'il vous plaiſt, ſans crainte d'eſtre réfuté, que ſelon vos réponſes rien n'eſt plus néceſſaire, & en meſme-temps plus ridicule & plus impertinent, que l'uſage des équivoques.

Ainſi donc, lequel de vous deux ſeroit le plus blaſmable, ou l'Auteur des Entretiens qui ne décide rien ſur l'uſage des équivoques, à cauſe des grandes difficultez qu'il voit de part & d'autre ; ou vous qui en vous faiſant honneur de combattre cet uſage, l'eſtabliſſez invinciblement ? Je vous défie, tout Docteur que vous eſtes, de vous tirer de cet embarras.

Et c'eſt pour cela, qu'en diſant au commencement de ma Lettre, que voſtre Apologiſte avoit avancé bien des fauſſetez contre l'Auteur des Entretiens ſur les Provinciales, j'ay ajouſté que vous ne deviez eſtre guéres content de ſon Apologie à cet égard.

Car c'eſtoit vous expoſer à ce qui vous arri-

vera, si ma Lettre devient publique ; je veux dire, à faire connoistre à toute la terre que vous estes un grand Compilateur, mais un méchant Critique ; que vous écrivez beaucoup, mais que vous ne pensez & ne raisonnez guéres. Que vos principes n'ont guéres de liaison avec vos solutions. Et que si vous ne vous estiez pas livré sans réserve à la faction de la Morale outrée, il s'en faudroit bien que vous ne fussiez aujourd'huy un aussi grand Théologien qu'on dit.

Mais que seroit-ce, si vostre Apologiste contribuoit extrémement luy-mesme non seulement en cet endroit, mais dans tout son Livre, à vous faire cette mauvaise réputation ? Peut-estre, mon Pére, n'y avez-vous pas pris garde. Un peu de réflexion vous en convaincra. Voilà en deux mots l'analyse de tout son ouvrage.

Qu'on le lise attentivement, & l'on verra qu'il se réduit tout à deux choses, à une réponse Théologique sur chaque point attaqué, & à un sermon qui la suit.

Laissons-là les Sermons, pour la pluspart pleins d'injures & de sophismes. Il n'y a qu'à les comparer avec ce qu'il attaque, ce qu'il défend, & ce qu'il veut prouver. Je suis seûr que plusieurs de ces Messieurs les Curez à qui il adresse son Livre, auront souvent dit en eux-mesmes en le lisant : Monsieur le Docteur, vostre argument n'est pas en forme. Venons aux réponses Théologiques. J'en choisis deux ou trois pour vous faire comprendre ma pensée.

Une des propositions sur lesquelles vostre Adversaire vous attaque, est celle-cy : *C'est un péché mortel pour un Ecclésiastique de voir jouër aux cartes.* Choqué d'une Morale si outrée, il vous en représente les conséquences. Que répond vostre Apologiste ?

La régle que le Pére Alexandre eſtablit ne regarde que ceux qui ſe trouvent de propos déliberé dans les lieux où l'on donne à jouër, & dans les compagnies où ils ſçavent que l'on joüe aux jeux de hazard ; qui ſe font un plaiſir d'y voir jouër ; qui entrent dans la paſſion & dans l'intereſt des joüeurs ; qui leur donnent des loüanges ; qui font leur divertiſſement d'eſtre ſpectateurs d'une action où Dieu eſt offenſé ; & qui autoriſent ces ſortes de jeux par leur préſence.

Sur cette autre propoſition que vous avez avancée : *C'eſt un péché mortel d'ambition, que de demander pour ſoy ou un Eveſché, ou quelque autre ſorte de Bénéfice à charge d'ames, & meſme une Superiorité monaſtique.* Voſtre meſme Adverſaire vous fait une inſtance, ſçavoir que par l'ordre du Concile de Trente les Cures vacantes doivent eſtre miſes au concours. Or, dit-il, qu'eſt-ce que ce preſenter au concours, ſinon pourſuivre une Cure pour ſoy-meſme ?

La réponſe de voſtre Apologiſte eſt, qu'il n'y a rien de contraire à la modeſtie & à l'humilité d'un vertueux Eccleſiaſtique de pourſuivre une Cure au concours, ni de ſe faire inſcrire au Greffe des Inſinuations, comme font les Graduez, pour avoir un Bénéfice vacant dans une telle Egliſe dans un des mois des Graduez. p. 23.

Enfin un troiſiéme exemple. C'eſt ſur cette propoſition, *que c'eſt un péché mortel*, graviter peccat, *d'aſſiſter à la Meſſe les jours de Dimanche ou de Feſtes, lorſque l'on a de l'attache à quelque péché mortel.* La réponſe Théologique de voſtre Apologiſte eſt, que le Pére Alexandre dit que ceux qui entendent la Meſſe avec attache au péché mortel, péchent griévement ; mais qu'il p. 51.

„ ne dit pas qu'ils péchent mortellement.

Il repond à peu prés de meſme à quelques autres des principales propoſitions qu'on vous a reprochées, qui ſont en termes formels dans voſtre Théologie ; & qu'il taſche du mieux qu'il peut d'ajuſter & d'accommoder avec le bon ſens.

Sur quoy derniérement un homme d'eſprit, mais un peu malin, s'écria en ma préſence : Quoy, ce Pére Alexandre, ce grand Théologien poſitif, ſcholaſtique, & moral, qui met pour titre à la teſte de ſon Livre : *Théologie Dogmatique & Morale, ſelon le Catechiſme du Concile de Trente, ouvrage tres-utile non ſeulement à tous Clercs & à tous Théologiens, mais encore aux Curez, aux Confeſſeurs & aux Prédicateurs.* Ce grand Théologien, qui pour répondre à ce titre, doit nous donner une Théologie ſolide, juſte, exacte, par le moyen de laquelle tout Curé & tout Confeſſeur puiſſe eſtre guidé ſeûrement & ſans embarras dans le miniſtére de la pénitence ; ce grand Théologien avance des propoſitions ſans nombre, que ſes plus zelez défenſeurs doivent modifier, adoucir, rectifier, pour leur donner un ſens raiſonnable, & ils ont bien de la peine avec toutes leurs explications à en venir à bout.

Quoy un ſi grand nombre de ces propoſitions univerſelles qui ſont à la teſte de ſes Chapitres, & que je regardois comme des maximes qui devoient faire ma ſeûreté & dans ma propre conduite, & dans la conduite des autres, ſe trouvent fauſſes dans l'induction, dans l'application à une infinité de cas particuliers !

Manquer par là, n'eſt-ce pas manquer à tout, & impoſer par un vain titre à tout ce qu'il y a de Preſtres, de Curez & Eccléſiaſtiques peu éclairez

dans la France ? Malheur aux dix Volumes, ſi quelqu'un s'aviſe de faire non pas une Théologie, mais ſeulement l'idée d'une Théologie telle que devroit eſtre celle-cy, & telle qu'elle n'eſt pas. Ce ſeroit un faſcheux contraſte pour le Pére Alexandre ; mais plus grand malheur encore, ſi l'échantillon qu'a donné l'Anonyme, faiſoit venir l'envie de faire la reveûë de toute la piéce.

Mon Pére, ce que cet homme penſoit, pluſieurs le penſeront. Car ſi voſtre Apologiſte pour vous défendre nioit les faits ; par exemple, s'il nioit qu'une telle propoſition ſe trouvaſt dans voſtre Théologie ; ou, ſi demeurant d'accord du fait, il entreprenoit de montrer que la propoſition dans toute ſa force eſt véritable, & qu'il le fiſt bien, cela vous feroit honneur.

Mais eſtre ainſi obligé de reculer à chaque pas ; de faire des paraphraſes de vos propoſitions pour les juſtifier ; de faire un nouveau Dictionnaire Théologique pour vous tirer d'un embarras où vous vous eſtes jetté : Dire que quand vous dites *graviter peccat*, vous n'entendez pas par ce *graviter peccat*, que ce ſoit pécher mortellement, quoyque ce ſoit-là la langue ordinaire de toute la Théologie.

Tout cela ſans doute a un tres-mauvais air. Pour peu que la choſe ſe répande dans le monde Clérical, une infinité de Confeſſeurs de la campagne, qui alloient ſe faire honneur d'eſtre les diſciples de noſtre Maiſtre Alexandre, remettront leur argent dans leur bourſe, & attendront une ſeconde Edition de vos Ouvrages, où en guiſe de Commentaires ſur vos propoſitions, on mettra les explications, les interprétations, les reſtrictions, les adouciſſemens de voſtre Apologiſte.

De tout cecy je conclus, & que voſtre Adverſaire,

& que voſtre Apologiſte ont tous deux fait chacun une grande faute ; Le premier d'avoir manqué de reſpect envers un illuſtre Prélat ; Le ſecond, d'avoir, en voulant vous défendre, donné lieu à bien des réflexions qu'on n'auroit peut-eſtre pas faites ſans cela.

Pour moy je ne prends intereſt qu'à l'endroit des équivoques & des reſtrictions mentales, ſur leſquelles la Diſſertation de l'Auteur des Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe m'a aſſez contenté. C'eſt uniquement ce qui m'a donné lieu de vous écrire, pour me plaindre à vous-meſme de voſtre Apologiſte. Je vous ſouhaite une bonne année, & ſuis avec eſtime & reſpect,

Mon Reverend Pére,

Voſtre, &c.

1. *Janvier* 1697.

SECONDE LETTRE AU R. P. ALEXANDRE.

PARALLELE DE LA MORALE DES Thomiſtes, & de la Morale des Jéſuites.

MON REVEREND PERE,

Quand ferez-vous finir ces Apologies qui paroiſſent coup ſur coup depuis quelque temps, & qui ne vous font guére d'honneur ? Je ne ſçaurois croire qu'elles viennent de vous ; la maniere dont on y raiſonne eſt trop frivole pour un Théologien & pour un Docteur. Ces Scénes d'Abbez, de Marquiſes, & de Préſidentes, dont le caractére eſt meſlé de malignité, de devotion, de faux bel eſprit, ont quelque choſe de groteſque & de ridicule.

Quelqu'un m'a fait remarquer que l'Abbé l'oracle de la Marquiſe & de la Préſidente, *l'Apollon de ces Muſes Chreſtiennes* ; que cet Abbé ſi dévot ſçait bien ſon Moliére, & qu'il a dérobé la plus belle de ſes penſées au Maſcarille de la Comédie des *Précieuſes ridicules*. Vous vous imaginerez que je me moque, ſi je ne vous cite les endroits qu'on m'a montrez. Voicy celuy de Maſcarille : *La renommée accuſe juſte, en contant ce que vous valez, & vous allez faire pic, repic & capot tout ce qu'il y a de galants à Paris.* Voicy ce que dit l'*Apollon des Muſes Chreſtiennes*. " Vôtre petit Auteur voulant exempter de péché les Eccleſiaſtiques qui regardent jouër aux jeux de hazard, a fait voir qu'il "

II. *Lettre d'une Dame ſçavante pag. 3.*

I. *Lettre à une Dame ſçavante pag. 8.*

„ eſt plus propre au jeu qu'à une diſpute de Mo-
„ rale, quoy qu'il ait l'air de n'eſtre pas plus heu-
„ reux à l'un qu'à l'autre : c'eſt une quinte de pi-
„ que qui luy a inſpiré la hardieſſe de riſquer : mais
„ l'écart inconſideré qu'il a fait de l'Ecriture Sain-
„ te, des Peres de l'Egliſe, des Saints Canons,
„ de la raiſon & du bon ſens, ne pouvoit manquer
„ de le faire capot, & de luy faire perdre la par-
„ tie : je ne croy pas qu'il s'aviſe de demander ſa
„ revange. Le vol eſt manifeſte, ou du moins la
rencontre eſt fort heureuſe, l'Ecriture Sainte, les Saints Péres, les Canons des Conciles meſlez dans une partie de piquet, font là un effet admirable.

Mais ce ne ſont pas ces fadaiſes-là qui m'ont déterminé à me donner une ſeconde fois l'honneur de vous écrire ; je les aurois laiſſées avec le mépris qu'elles meritent, ſans les relever. Ce qui m'a fait reprendre la plume, c'eſt une choſe qui ne fait pas rire, mais qui indigne ceux qui ſçavent dequoy il s'agit. C'eſt une eſpéce d'antithéſe ou d'oppoſition, une eſpéce de partage que l'on fait dans une de ces Lettres, entre l'Ordre de ſaint Dominique & les Jéſuites ; & ſur lequel je ſuis bien aiſe de m'entretenir avec vous.

L'Ordre de ſaint Dominique, dit-on page 14. de la ſeconde Lettre d'une Dame ſçavante, *a pour partage la défenſe de la Grace & de la Morale de Jéſus-Chriſt*. Et en la page 18. *Nous eſtimons les Péres Jéſuites pour la régularité de leur vie, nous ne pouvons approuver leur doctrine. Ils font tout le contraire des Phariſiens. Ils vivent bien, mais ils enſeignent mal ſur les matiéres de la Grace & de la Morale Chreſtienne.*

Laiſſons-là, mon R. P. les matiéres de la Grace, voſtre Pére Gonet, & d'autres de vos Théologiens, ont reconnu que les Novateurs faiſoient

ſur ce ſujet tous leurs efforts, pour ſe mettre à couvert contre les foudres de l'Egliſe ſous le manteau des Thomiſtes. Ce ſeroit un grand malheur pour la Réligion ſi vous leur accordiez cet azile. On eſpére que cela n'arrivera jamais.

Ne ſeroit-il point à propos cependant que de temps en temps il ſortiſt de chez vous exprés quelque petit écrit, qui fiſt reſſouvenir le monde des véritables ſentimens de l'Ordre ?

De je ne ſçay combien de livres, de Théſes, d'écrits qui ont eſté flétris dépuis pluſieurs années par les cenſures des Papes, & des Prélats zélez pour la Réligion, & par les Univerſitez ſur le ſujet de la Grace, il n'y en a pas un qui ne ſe faſſe un bouclier de voſtre doctrine : & vous ne dites mot, tandis que contre d'autres adverſaires on vous voit infiniment vifs. N'y a-t'il point dans cette patience & dans ce ſilence quelque eſpece de ſcandale ?

Vous eſtes tres-orthodoxes, j'en ſuis fort perſuadé ; mais quand en France & en Flandre une infinité de gens, au moins ſuſpects, crient qu'ils ne ſont que Thomiſtes, & que les Puiſſances Eccleſiaſtiques, en condamnant leurs ouvrages, montrent qu'ils ſont Janſeniſtes, & que cependant ces Novateurs déguiſent tellement voſtre doctrine & la leur, qu'il eſt difficile à une infinité de gens de démeſler l'une d'avec l'autre ; à qui appartiendroit-il plus naturellement qu'à ceux de voſtre Ordre, de donner des préſervatifs contre ce poiſon ? car pluſieurs ſe laiſſent prendre à cet appas ; rien n'eſt plus vray.

Vous en particulier, moñ R. P. qui eſtes Docteur, & Docteur ſçavant ; qui condamnez de bonne foy les cinq propoſitions de Janſenius ; qui ne doutez ni du fait, ni du droit ; qui condamnez

de péché mortel ceux qui ne ſignent pas ſincérement le Formulaire ; qui eſtes perſuadé que le Janſeniſme n'eſt point un phantoſme : Un petit éclairciſſement de temps en temps de voſtre main en cette matiére, pour montrer dans les occaſions la difference du Thomiſme d'avec le Janſeniſme, contribueroit beaucoup à arreſter le torrent de l'erreur, qui par cette voye de reſſemblance qu'elle affecte d'avoir avec une Ecole auſſi célébre que celle dès Thomiſtes, fait tous les jours de grands progrés.

Car ſur ce ſujet de la reſſemblance du Thomiſme & du Janſeniſme, Monſieur Arnauld a parlé comme Janſenius, Monſieur Q.... parle comme Monſieur Arnauld ; mille gens en Flandre & en France parlent comme Monſieur Q.... On eſtoit perſuadé dans voſtre Ordre, il y a trente & quarante ans, que cette affectation de reſſemblance ſervoit de voile à la mauvaiſe doctrine, & vos Péres crurent alors eſtre obligez de ne ſe pas taire.

Aujourd'huy donc que l'on voit croiſtre la hardieſſe de ces Novateurs, & qu'à vos yeux ils ſe placent inſolemment avec Janſenius dans l'Ecole de ſaint Thomas, voſtre zéle pour l'Egliſe ne devroit-il pas un peu s'allarmer, & montrer par là que ſi voſtre Ordre *a pour partage la défenſe de la Grace*, vous ſçavez la ſoûtenir contre les entrepriſes de ſes véritables ennemis?

Pour les Jéſuites, ils s'en tiennent ſur la matiére de la Grace au Concile de Trente, & à la condamnation des cinq propoſitions ; leur doctrine eſt viſiblement conforme à ces deux régles infaillibles, & cela leur ſuffit.

Tout cela ſoit dit en paſſant, venons au point de la Morale. Vous dites donc que voſtre Ordre a pour partage la défenſe de la Morale de Jéſus-

Christ. Je ne prétens point vous disputer cet avantage, mais je soûtiens que si la Morale des Jésuites est mauvaise, ainsi que le dit vostre Apologiste, en mesme-temps qu'il canonise la vostre : je soûtiens, dis-je, qu'en ce cas l'éloge qu'il vous donne est tres-faux. Ma raison en un mot, est que la Morale des Jésuites n'est point differente de celle des Thomistes. Cette raison est convaincante, si elle est vraye. Je me fais fort d'en démontrer évidemment la vérité : Car il faut icy nous expliquer clairement, & d'une maniére que vos Présidentes & vos Marquises nous entendent.

Dépuis quand, mon R. Pére vostre Ordre prétend-il à cet honneur, d'avoir pour partage la défense de la Morale de Jésus-Christ ? Ce n'est pas sans doute seulement dépuis que vous y estes. L'Ordre de saint Dominique se pique d'une plus ancienne noblesse : & ses titres, pour s'approprier par comparaison avec les Jésuites la qualité de défenseur de la Morale de Jésus-Christ, ne seroient pas valables, s'ils ne prouvoient pas une plus longue possession.

Vous, le Pére Gonet, & le Pére Baron, qui paroissez dépuis trente ans seulement dans la Théologie, ce n'est pas là ce qu'on appelle l'Ecole des Thomistes. J'appelle l'École des Thomistes cette nombreuse & vénérable multitude de Docteurs qui vous ont précedé, & dont on voit pour la plupart l'éloge dans l'Histoire de l'Ordre ; personnages recommandables par leur pieté, leur sagesse, leur science, leurs emplois, dont les livres remplissent vos Bibliothéques ; qui, pour vous parler franchement, raisonnoient un peu plus juste & plus exactement que vous ne faites quelquefois ; qui avoient plus de principes & plus de méthode

dans leur Théologie, & sur tout beaucoup plus de discernement dans le choix & dans l'usage qu'ils faisoient des textes de l'Ecriture, des Canons, des passages des Péres qu'ils employoient pour appuyer leurs conclusions. C'est donc de ces gens-là dont je parle, quand je dis que la Morale des Jésuites est la mesme que celle des Thomistes ; c'est ce que j'ay à prouver icy.

Ce qui fonde l'accusation de la Morale prétenduë-relaschée, qu'on affecte de faire aux Jésuites, c'est premiérement certaines décisions de cas particuliers, qui ne paroissent pas assez sévéres : Et en second lieu, certains principes qui ont beaucoup d'étenduë dans la Morale, & qu'on prétend estre dangereux ; c'est à quoy tous ces reproches se réduisent. Commençons par le second article, c'est l'essentiel.

La doctrine de la probabilité est ce principe général qui renferme tous les autres, qui regne dans toutes les parties de la Morale, & qui y est d'une étenduë infinie. Ce principe estant aussi mauvais qu'on le suppose, & portant si loin sa corruption; c'est-là, me direz-vous, ce qui donne lieu de parler, & juste sujet aux autres Théologiens de s'animer. Quand on voit dans la Société les Suarez, les Vasquez, les Azor, les Lay man, gens qu'on y regarde comme les Maîtres des autres, soûtenir une si pernicieuse doctrine, n'a-t'on pas droit de faire du bruit, & de se mettre en garde, & d'avertir les fidéles de s'y tenir ?

Ouy mon Pére, j'approuve icy vostre zéle, & supposé l'idée que vous vous formez de la doctrine de la probabilité, vous raisonnez juste : je tascheray de vous imiter en cette justesse de raisonnement dans tout mon Paralléle de la Morale des

Thomiſtes, & de celle des Jéſuites ; mais à condition que nous nous ferons tous deux également & mutuellement juſtice.

Je veux donc ſuppoſer avec vous, que la doctrine de la probabilité eſt une doctrine fauſſe & pernicieuſe, la ſource & la baſe de tous les déréglemens ; que c'eſt par là que les Caſuiſtes palient tous les crimes, qu'ils ſouffrent tous les deſordres, qu'ils excuſent tous les vices ; j'accorde tout ce que Paſcal & Wendrok en ont dit dans leurs Livres, & tout ce que vous en laiſſez penſer dans les voſtres. Tout cela eſtant ſuppoſé vray, il s'enſuit néceſſairement & évidemment que la Morale des Jéſuites eſt mauvaiſe & relaſchée. Cette conſéquence eſt liée manifeſtement avec le principe ; & en raiſonnant ainſi, voſtre Apologiſte a raiſon pour ce point-là.

Mais, mon Pére, en ſuppoſant cette conſéquence véritable, vous ne pouvez pas vous défendre de m'en accorder une autre qui y eſt auſſi inſéparablement attachée ; voicy comme je la tire, ſuivez-moy, s'il vous plaiſt.

Selon vous, une école dont la doctrine de la probabilité eſt la doctrine commune, eſt une école de mauvaiſe Morale : or eſt-il que la doctrine de la probabilité, depuis qu'on traite cette matiére en Théologie, eſt la doctrine commune de l'Ecole des Thomiſtes : donc l'Ecole des Thomiſtes eſt une école de mauvaiſe Morale. Cet argument, mon Pére, eſt en forme, examinons-en les propoſitions.

Que la doctrine de la probabilité, depuis qu'on traite cette matiére en Théologie, ſoit la doctrine commune de l'Ecole des Thomiſtes, c'eſt un fait général qui doit eſtre prouvé par des faits particuliers. Si je ne le démontre pas, je conſens que

l'Ecole

l'Ecole des Jéſuites ſoit une école & l'unique école de la mauvaiſe Morale ; mais ſi je la démontre avec la derniére évidence, vous trouverez bon, mon R. Pére, que les Jéſuites ayent la conſolation de vous avoir, vous autres Thomiſtes, pour compagnons de leur malheur, & qu'ils partagent avec vous le reproche de la Morale relaſchée, dont on eſt ſi liberal en leur endroit.

Il eſt donc queſtion uniquement de voir quel eſt le ſentiment de vos Docteurs ſur la queſtion de l'opinion probable. Ecoutons-les parler.

Je commence par Barthelemy de Medina, qualifié par Antoine de Sienne dans la Bibliothéque de voſtre Ordre, de Théologien du premier rang, & tres-conſommé dans cette ſcience, *eximium & conſummatiſſimum* ; diſtingué ſelon le meſme Auteur, autant par ſa probité & par ſa pieté que par ſa doctrine. C'eſt luy à qui le Général de l'Ordre Seraphino Cavalli fit un commandement en vertu de la Sainte Obéïſſance, d'imprimer au plûtoſt ſes explications toutes d'or, *aureas expoſitiones*, ſur la premiére ſeconde de ſaint Thomas, où l'on voit ce qui ſuit : Il eſt permis de ſuivre une opinion probable, quoique l'oppoſée ſoit plus probable: *Si eſt opinio probabilis, licitum eſt eam ſequi, licèt oppoſita probabilior ſit.* Cela eſt net ; & voilà ce bel or marqué au coin de la probabilité, devenu par là tout d'un coup de la fauſſe monnoye. T. 1. q. 19. a. 7.

Je fais ſuivre le fameux Didaque Alvarez, cet homme ſi glorieux dans l'Hiſtoire de l'Ordre par les grandes victoires qu'on dit qu'il remporta dans les diſputes, *de auxiliis.* On peut ſuivre, dit-il, une opinion probable en pratique, en laiſſant la plus probable. *Poteſt ſequi opinio practicè probabilis, relictâ probabiliori.* ad 1. 2.

Il dit quelques lignes auparavant, que c'eſt le

ſentiment de Maiſtre Medina & d'autres tres ſçavans Thomiſtes. *Tenet hanc ſententiam Magiſter Medina & alii doctiſſimi Thomiſtæ.* Par ces derniéres paroles, ce ſeul témoignage nous tient lieu de quantité d'autres.

Bannés eſtoit un des Oracles, & un des Directeurs de ſainte Thereſe. Voyez, mon Pére, quels témoins je vous cite : C'eſt une vérité, dit-il, qu'on peut ſuivre l'opinion probable en abandonnant la plus probable. *Verum eſt poſſe hominem ſequi probabilem opinionem, relictâ probabiliori.* Cette Sainte eſt heureuſe d'eſtre canoniſée : car avoir eu un Probabiliſte, & outre cela deux ou trois Jéſuites pour Directeurs l'un aprés l'autre, ce ſeroit, ſelon nos Réformateurs d'aujourd'huy, un grand obſtacle pour empeſcher ſa canonization.

Paul Nazare, qu'Alphonſe Fernandez dans ſa Notice des Ecrivains de l'Ordre des Fréres Preſcheurs, appelle tres-excellent homme & infiniment zélé pour la doctrine de l'Ecole Thomiſtique, *præſtantiſſimus vir, & doctrinæ Thomiſticæ propugnator acerrimus.* Ce Théologien, dans un de ſes Opuſcules Théologiques, où il explique la difference qu'il y a entre le doute & l'opinion ; dit que quand il y a deux opinions ſur un ſujet, appuyées de bonnes raiſons, on peut ſuivre indifferemment l'une des deux, & prendre ou la probable, ou la moins probable ; *Poterit abſque peccato in quam voluerit partem, ſive illa ſit magis probabilis, ſive minùs, declinare.*

Pierre Ledeſma, *tres ſçavant Docteur*, qui avoit vieilli dans vos écoles, où il avoit enſeigné *quarante ans entiers la Théologie* (c'eſt encore ici Antoine Fernandez, qui parle dans la Notice des Ecrivains Dominicains,) cet expérimenté Docteur qu'on pourroit comparer avec ces vieux Capi-

taines, qui ſçavent tout le fin & toute la routine du meſtier, & devant qui Gonet, Baron & le Pére Alexandre ne paroiſtroient que comme de jeunes Mouſquetaires: Ce Docteur, dis-je, qui a écrit en Eſpagnol, a avancé cette propoſition, ſur laquelle les Théologiens de la Societé ont crû il y a long-temps ne pas devoir eſtre Thomiſtes, qu'un Juge peut ſuivre l'opinion probable en laiſſant la plus probable, *Ser licito que el Juez ſigua la opinion probable, dexando la mas probable.* Il ajouſte que c'eſt le ſentiment de Medina, d'Orellana & de pluſieurs autres Docteurs, & ſur tout des Diſciples de S. Thomas: *Eſta ſentencia tiene el maeſtro Medina y Orellana y muchos Doctores, particularmente los Diſcipulos de Santo Thoma.* Ces paroles ſont encore remarquables, *particularmente los Diſcipulos de Santo Thoma.*

Gregoire Martinez, un des premiers hommes de l'Ecole par ſa ſubtilité & ſa clarté, *Ingenii acumine & perſpicuitate cum primis comparandus*, a traité la queſtion de la probabilité avec plus d'exactitude encore que tous ceux que j'ay desja nommez. Voicy ſon aſſertion. Il n'eſt pas ſeulement permis de choiſir entre deux opinions également probables d'une probabilité pratique, celle des deux que l'on voudra; mais meſme il eſt permis de ſuivre la moins probable: *Sed etiam eſt licitum ſequi minùs probabilem, relictâ probabiliori.* *Alph. Fernandez ibid.* 1. 2. a. quaſt. 19. ar. 6.

Un Maiſtre du Sacré Palais eſt chez vous, & avec raiſon, d'une autorité plus que médiocre. Ceux qui ne ſont pas du ſentiment de l'Ordre, s'en apperçoivent quelquefois. En voicy un qui s'eſt déclaré pour la probabilité à la face de tout Rome, c'eſt Vincentio Candido. Quiconque eſt conſulté, dit-il, & dans la Confeſſion & hors de la Confeſſion, peut ſuivre une opinion probable en toute *T. 1. diſquiſit. 3. a. 20.*

matiére, *in omni materia*, (cela eſt un peu fort, & les Jéſuites communément ne ſuivent pas ce Thomiſme dans toute ſon étenduë;) & de plus eſtant conſulté, il peut répondre ſelon la moins probable, en laiſſant la plus probable. *Ac etiam aliis conſulere, relictâ probabiliori.*

Je crains, mon R. Pére, de vous ennuyer par une ſi longue liſte. Je laiſſe-là Paul de Blanchis, Jean Haquet & pluſieurs autres que je pourrois vous citer : mais je ne puis en obmettre un, qui ſeul me ſuffiroit pour tous, parce qu'il parle avec l'aveû & l'approbation de tout l'Ordre. C'eſt Jean Ildephonſe Baptiſte, dans ſes Commentaires ſur la premiére Seconde de S. Thomas, dont l'ouvrage fut imprimé en 1644. par l'ordre exprés, *formali præcepto*, du Chapitre Général. Ce Théologien, aprés avoir rapporté les ſentimens oppoſez, dont l'un eſt qu'on peut ſuivre une opinion moins probable, en quittant la plus probable; & l'autre, qu'on ne le peut pas, decide ainſi : On peut ſuivre dans la pratique toute opinion quelle qu'elle ſoit, dés-là qu'elle eſt probable : *Poteſt homo ſequi quamcumque opinionem probabilem practicè.* Voilà un dogme autoriſé chez-vous en matiére de Théologie, à proportion comme la déciſion d'un Concile Général en matiére de foy.

Mais, mon R. Pére, ce conſentement de l'Ecole de S. Thomas dans la queſtion dont il s'agit, eſt ſi notoire, qu'un Auteur exact & ſeûr a avancé il y a prés de quarante ans cette propoſition, ſans jamais avoir eſté contredit. " Depuis Barthelemi de Medina, qui a écrit il y a prés de cent ans, de " tous les Thomiſtes qui ont traitté cette matié- " re, je n'en ay dit-il, veû aucuns dans leurs li- " vres, ni aucuns dont l'autorité ſoit citée dans " les livres des autres, qui ayent enſeigné le con- "

De-
clamps
Quæ-
ſtion
Tit.

traire de ce ſentiment, qu'on peut ſuivre l'opinion moins probable en laiſſant la plus probable.

Cela eſt bien univerſel : Et la choſe eſtant ainſi, je croy pour moy qu'on peut dire qu'aprés la prédétermination phyſique, il n'y a guere d'opinion qui ſoit plus l'opinion commune de l'Ecole des Thomiſtes que celle-là.

Hé bien, mon R. Pére, que vous en ſemble ? ay-je tenu ma parole ? n'ay-je pas montré d'une maniére plus claire que le jour, que l'Ecole des Thomiſtes dans vos principes, eſt une ſource empoiſonnée auſſi-bien que celle des Jéſuites ; qu'on y a débité de tout temps ces funeſtes maximes, qui infectent toutes les parties de la Morale ; & qu'enfin malgré voſtre Apologiſte, il faut que les Thomiſtes renoncent à la glorieuſe qualité de dépoſitaires de la Morale de Jéſus-Chriſt ?

Voulez-vous que nous en demeurions-là, & qu'aprés un aveû mutuel que nous ferons, vous pour la condamnation de l'Ecole des Thomiſtes, & moy pour celle des Jéſuites, nous allions tous deux à l'Egliſe de Port-Royal chercher ce ſacré dépoſt de la pure Morale, qui ne ſe trouve plus nulle part ailleurs ?

Je croy cependant qu'avant que de faire cette démarche, nous devons vous & moy y penſer plus d'une fois, nous y ſerions ſuivis par quantité de jeunes Docteurs : mais ne craindrions-nous point de troubler & d'irriter les Manes de ces ſçavans & vénérables Perſonnages qui faiſoient jadis l'honneur de la Sorbonne, qui occupérent en leur temps avec tant de réputation les Chaires de cette illuſtre Ecole, & y furent les plus fameux & les plus ſolides appuis de la Réligion ? car en déplorant & en confeſſant ainſi aux pieds de Monſieur Arnauld l'aveuglement des Thomiſtes & des Jéſui-

tes, nous ſerons obligez de mettre au nombre de ces aveugles, Meſſieurs Duval, de Gamache, Yſambert, qui ont eſté ſes Maiſtres, & qui de ſon temps, ſous le nom d'orthodoxes, préſentoient ce poiſon à tous les Eccléſiaſtiques de France, auſſi-bien que les Thomiſtes & les Jéſuites.

Cette conſideration qui pourroit vous arreſter, ne me fait à moy aucune peine. Je conſens que l'Ecole des Jéſuites ſoit l'Ecole de la Morale relaſchée, pourveû que celle des Thomiſtes le ſoit auſſi, & que celle de Sorbonne, celle de Louvain, celle de Scot, celle de tous les autres Ordres Religieux, en un mot, toutes celles qui ont paſſé juſqu'à preſent pour Catholiques, ſoient agregées à ces deux grands corps de Théologiens relaſchez. Car à cet égard il n'y a que la diſtinction qui me choque, & je ne crie à l'injuſtice que quand je vois qu'on tire les Jéſuites de cette maſſe univerſelle de perdition pour les repreſenter au monde comme l'opprobre de l'Egliſe; qu'on met leur Ecole d'un coſté, & qu'on leur oppoſe pour les confondre l'Ecole des Thomiſtes, celle des Sorboniſtes & les autres, qui néanmoins notoirement conviennent toutes dans ce point eſſentiel de corruption; qui ont précedé les Jéſuites, qui les ont engagez par leur exemple, par leurs raiſons, par leur autorité, dans cette voye large, par laquelle l'on accuſe ces Péres depuis ſi long-temps, de marcher & de conduire les Chreſtiens. Qu'on faſſe ceſſer cette injuſtice, & je ſouſcris à leur condamnation.

Mon Pére, ſi vous eſtiez le ſeul juge de ce Procés, comment jugeriez-vous? l'affaire roulant ſur un fait auſſi évident que celuy que je viens d'avoir l'honneur de vous expoſer, pourriez-vous vous défendre de prononcer en faveur des Jéſuites, ſur

la requeſte qu'ils vous preſenteroient, pour n'eſtre point ſéparez d'intereſt d'avec toutes les autres Ecoles ? Pour moy je me perſuade qu'en voyant l'Ecole des Thomiſtes, que vous aymez & que vous devez aymer, auſſi intriguée qu'elle eſt icy, vous pourriez bien, pour parler en termes de Palais, appointer l'affaire, & ordonner qu'on fit la réviſion & l'examen du principe ſur lequel les Thomiſtes & les Jéſuites ſe trouveroient ſi honteuſement flétris, mais ſur lequel les Thomiſtes en particulier ſeroient devenus indignes de l'honneur que voſtre Apologiſte leur attribuë, d'avoir pour leur partage la Morale de Jéſus-Chriſt. Ce principe eſt, que d'enſeigner la doctrine de l'opinion probable, telle que les Jéſuites l'ont enſeignée, c'eſt détruire toute la Morale de l'Evangile, & répandre la corruption dans le Chriſtianiſme. Car c'eſt-là, vous le ſçavez, mon R. Pére, l'idée qu'on donne de la probabilité, & le fondement ſur quoy on les traite de corrupteurs de Morale. Or, quoy qu'il en ſoit de cette doctrine dans le fond, tout perſuadé que vous pouvez eſtre qu'elle eſt fauſſe en elle-meſme, il y a certainement de grands préjugez, qui devroient vous faire balancer, avant que d'en porter un jugement ſi rigoureux contre tous ceux qui l'ont enſeignée.

Premiérement, ce conſentement univerſel de toutes les Ecoles, depuis qu'on a commencé à traiter cette matiére en Théologie, le compteriez-vous pour rien ? Ces Docteurs de voſtre Ordre, dont voſtre Hiſtoire reléve ſi fort la ſcience & la vertu, avoient-ils oublié en embraſſant cette doctrine, en la ſoûtenant, en luy donnant vogue, avoient-ils oublié les maximes de l'Evangile, les principes de la Théologie, des Péres & des Conciles ? Avoient-ils conjuré contre la Morale de

Jesus-Christ, afin de la détruire par tout ? avoient-ils entrepris de répandre la corruption dans le cœur de tous les Chrestiens ?

Estoit-on & corrompu & aveugle dans toute la Maison de Sorbonne, lorsque les illustres Professeurs que j'ay nommez, non seulement enseignoient publiquement, mais encore imprimoient de telles opinions ?

Dieu avoit-il abandonné à l'esprit d'erreur l'Université de Louvain, tant d'Evesques, de Docteurs, de Saints Réligieux, qui parloient en mesme-temps par tout de la mesme maniére ?

Ce raisonnement, ce préjugé, ne seroit peut-estre pas si fort, si cette doctrine avoit esté adoptée par quelque cabale ou quelque faction, qui se fûst appliquée à l'étendre ainsi par tout, pour quelque interest de parti, & par esprit de schisme. Mais peut-on soupçonner ce nombre infini de Docteurs, parmi lesquels on compte un tres-grand nombre de personnes de merite & du plus haut rang, des esprits du premier ordre, & tant de gens de bien? peut-on les soupçonner de collusion & de cabale? Des Italiens, des Espagnols, des Allemans, des François : dépuis quand ont-ils de sympathie & de complaisance les uns pour les autres ? Des Ecoles opposées entr'elles par émulation, & peut-estre par jalousie, se contredisant les unes les autres en une infinité d'autres points, comment conviennent-elles en celui-cy ?

Quel avantage les Jacobins n'eussent-ils point eu sur les Jésuites, ou les Jésuites sur les Jacobins, dans le temps des fameuses disputes *de auxiliis* ; si les uns ou les autres se fussent appliquez à montrer que leurs adversaires, par la doctrine des opinions probables, corrompoient l'Eglise ? Il est seûr que les deux partis ne manquoient point de

bonne volonté pour profiter d'un tel avantage.

Plus les conſéquences de cette doctrine ſont viſiblement dangereuſes, abominables, & par là meſme inſouſtenables, ainſi qu'on ne ceſſe point de le dire ; plus elles devoient frapper l'eſprit de tant d'habiles gens, à la pluſpart deſquels on ne peut pas diſputer la loüange d'avoir entendu l'art de raiſonner, & de pénétrer dans les conſéquences des principes qu'ils examinoient. Eſt-ce donc qu'alors les tenébres eſtoient répanduës ſur toutes les Ecoles de Théologie, comme ſur *la face de l'abîme ?*

Ce préjugé eſt fort, ſi non pour donner de l'autorité à une doctrine, du moins pour empeſcher que ceux qui ne l'ont pas eſtudiée exactement, ne la condamnent trop viſte. Car cela eſt à craindre dans une queſtion que peu de gens approfondiſſent, & que l'on affecte toûjours de propoſer d'une maniére infiniment odieuſe.

Mais quelle eſt la lumiére qui a diſſipé ces tenébres ? Eſt-ce celle de l'Egliſe qui ait prononcé ſur ce ſujet ? Faites-y bien réflexion, mon Pére. Le plus grand déchaiſnement contre cette doctrine a commencé avec le Janſeniſme, & avec la rebellion de ceux qui ont refuſé de ſe ſoûmettre aux Conſtitutions des Papes, & aux Ordonnances des Princes ; & qui en combattant l'autorité de l'Egliſe, ont voulu ſe faire honneur de la défendre par un autre endroit. C'eſt une diverſion qu'on a faite contre ceux qui ont ſouſtenu la vérité, & combattu l'erreur.

Encore un coup, je ne vous donne pas ces reflexions comme des preuves pour défendre cette doctrine, dont je n'examine pas le fond ; mais ſeulement comme des préjugez pour vous faire examiner un principe dont il eſt naturel de tirer de ſi faſcheuſes conſéquences contre voſtre propre Ecole.

Vous la combattez, mon Pére, cette doctrine dans voſtre Théologie, & je n'ay garde de le trouver mauvais. Tant de Jéſuites le font tous les jours, & dans des livres, & dans des Théſes publiques. Pour moy aprés avoir beaucoup médité la matiére, je trouve des inconvéniens de part & d'autre, qui m'empeſchent de me déterminer; mais la maniére dont vous la combattez me ſerviroit encore d'un nouveau préjugé, pour m'empeſcher de la condamner ſi aiſément.

Je ne ſçay comment cela arrive, mais je rencontre tousjours mal; voilà la ſeconde fois que vos Apologiſtes m'engagent à ouvrir voſtre Théologie pour la lire, & je tombe toûjours ſur des contradictions, ſur des conſéquences mal liées avec leurs principes. Quoy? dans une diſpute auſſi importante, auſſi curieuſe, auſſi embroüillée que celle-là, ſur laquelle on eſt ſi fort partagé, vous ne vous donnez pas ſeulement la peine de propoſer l'état de la queſtion; on ne voit dans l'endroit où vous en parlez, ni les termes définis, ni les differens ſentimens dévelopez, ni les preuves bien rangées; vous y eſtes obſcur, embarraſſé, confus, enveloppé. Vous vous ſouvenez-bien de ce que j'eûs l'honneur de vous mander derniérement ſur les équivoques & ſur les reſtrictions mentales: c'eſt preſque de meſme ſur l'opinion probable. Mais cecy me méneroit trop loin. Si je me crois obligé de vous dire mon ſentiment là-deſſus, ce ſera pour une autre lettre. Revenons au Parallele de la Morale des Thomiſtes & de la Morale des Jéſuites.

Dans les choſes dont je viens de vous entretenir, il y a deux points: un point de droit, & un point de fait. Le point de fait conſiſte en ce que j'ay avancé que la doctrine de la Probabilité, qu'on prétend faire paſſer pour la ſource de la corruption

de la Morale, & qui eſt le fondement ſur lequel les ennemis des Jéſuites baſtiſſent toutes les accuſations que l'on fait contr'eux ; que la doctrine de la Probabilité, dis-je, n'eſt pas moins la doctrine commune de l'Ecole des Thomiſtes que de l'Ecole des Jéſuites & des autres Ecoles. Si ce point de fait là eſt faux, il eſt de l'honneur de voſtre Ordre que vous me convainquiez publiquement de cette fauſſeté.

Que s'il eſt vray, comme je l'ay démontré clairement, j'ay droit de vous demander juſtice contre vos Apologiſtes, & contre quelques-uns de vos fréres, qui peu inſtruits des ſentimens de leur Ecole, prennent de là occaſion de parler comme eux, oſent oppoſer la Morale des Thomiſtes à celle des Jéſuites, & faire cet injuſte partage de la Morale de Jeſus-Chriſt pour voſtre Ordre, & de la fauſſe Morale pour celuy des Jéſuites.

Selon toutes les loix de l'équité & de l'honneur, & principalement ſelon celles de cette Morale de Jeſus-Chriſt que vous faites gloire de ſuivre, vous la devez cette juſtice à ceux qu'on outrage ſi injuſtement. J'ay peine à croire qu'en faiſant dans vos Livres une profeſſion ſi ouverte de l'enſeigner, vous ne la mettiez pas en pratique en cette occaſion.

Souvenez-vous ſeulement d'un de ces foudres que vous lancez contre les pécheurs ſur la calomnie. „ C'eſt un péché mortel, dites-vous, *peccati letha-* *Tom. 8*
„ *lis reus eſt*, que de faire des Libelles diffa- *p. 394.*
„ matoires auſſi-bien que de les publier ; mais c'eſt
„ un plus grand péché de noircir la réputation
„ des Prélats, des Eccléſiaſtiques, ou des Reli-
„ gieux, par des paroles ou par des écrits médi-
„ ſans. Ce péché croiſt quand il s'agit de la répu-
„ tation des Princes & des Magiſtrats ; mais c'eſt

un bien plus grand péché de décrier toute une « Communauté ou tout un Ordre, que de décrier « des particuliers : *Gravius, qui integræ Commu-* « *nitati vel Ordini, quàm qui privatis detrahunt.* «

Preſchez un peu vos Apologiſtes ſur ce ton, & ſi vous avez quelque part à cette maniére injuſte de vous défendre, voyez ce que voſtre conſcience, ſelon l'opinion la plus ſeûre & la plus probable, vous dicte là-deſſus.

Pour ce qui eſt du point de droit, ou du fond de la doctrine, ſçavoir ſi elle eſt bonne, ou ſi elle eſt mauvaiſe, nous ne ſçaurions mieux faire vous & moy, que d'attendre la déciſion du Chef de l'Egliſe qu'on ſollicite depuis tant de temps de prononcer là-deſſus. Les préjugez ſont forts de part & d'autre, quand on veut y faire attention ſans paſſion & ſans emportement.

Remarquez ſeulement que quand Alexandre VII. recommanda à voſtre Ordre le ſoin de la Morale de l'Egliſe, ainſi que je l'ay lû dans quelque endroit de voſtre premier Tome, les Jacobins avoient eſté juſques-là les plus grands Probabiliſtes de la Théologie. Si vous avez regardé cet ordre du Pape comme un avis qu'il vous donnoit de reformer voſtre Morale, je vous ſçay bon gré d'en profiter.

Pour les Jéſuites, ayant eſté interrogez par Innocent XI. dans une de leurs Congrégations générales, s'ils avoient adopté cette doctrine dans leur Compagnie : ils luy répondirent que non; qu'on y avoit la liberté d'enſeigner le contraire, & qu'ils ſuivoient en cela, comme en la pluſpart des autres matiéres, la doctrine commune des Thomiſtes & des autres Ecoles Catholiques, toûjours preſts à ſigner aveuglément tout ce que l'Egliſe décideroit. Heureuſe cette Egliſe, ſi tous ceux qui ſe diſent ſes enfans, & particuliérement

tous les Antiprobabiliſtes, eſtoient dans une pareille diſpoſition ! Venons au ſecond point du Paralléle, qui regarde les déciſions des cas particuliers.

Il y en a de trois ſortes, par leſquelles on a prétendu convaincre les Jéſuites de relaſchement. Premiérement il y en a qu'on leur objecte comme relaſchées, & qui ne le ſont point en effet, parce qu'elles ſont conformes au ſentiment général de tous les Docteurs & de toutes les Ecoles Catholiques ; & ſeulement oppoſées aux idées particuliéres de quelque Théologien, qui ſe fait un honneur & un mérite de ſe diſtinguer dans ſes Livres, par l'affectation d'une extrême ſévérité. Permettez-moy, mon Pére, de tirer des voſtres l'exemple dont j'ay beſoin pour m'expliquer icy.

Dans voſtre Théologie vous damnez un Preſtre pour avoir vû jouër aux cartes. Ceux qui vous ont relevé ſur ce cas particulier, ont eſté accablez d'injures par vos Apologiſtes, & mis ſans héſiter au nombre des Caſuiſtes relaſchez. Le ſont-ils pour cela ? Point du tout. Le ſens commun parle en leur faveur ; diſe le contraire qui voudra.

La ſeconde eſpéce de déciſions ſur leſquelles on fait le procés aux Jéſuites, ſont des extraits de leurs Auteurs, faits avec infidélité, ſoit en retranchant des circonſtances, ſoit en y en ajoûtant d'autres qui changent l'eſpéce ; ou qui détachez d'un article ou d'un chapitre, font une toute autre idée que lorſqu'on les lit dans l'endroit meſme d'où on les a tirez. Les Provinciales vous en fourniront pluſieurs exemples, entr'autres le fameux cas de Valentia en matiére de Simonie.

Vous avez leû apparemment là-deſſus les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, & vous concevez aſſez ma penſée.

Enfin, la troiſiéme eſpéce de déciſions qu'on objecte aux Jéſuites, ſont quelques déciſions tirées véritablement de quelqu'un de leurs Théologiens, qui en effet ne ſont pas exactes, & qui déſlà méritent d'eſtre repriſes & condamnées. Tel eſt le cas du jeûne dans Eſcobar, ſur lequel l'Auteur des Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe a paſſé condamnation ſans héſiter. Vous voyez, mon Pére, qu'on fait juſtice aux Jéſuites, meſme quand on les défend : Pluſt à Dieu qu'on la leur fiſt de meſme quand on les attaque.

Dans ce Paralléle de doctrine il n'eſt point queſtion des deux premiéres eſpéces de déciſions, ſur leſquelles il eſt viſible qu'on a tort d'attaquer les Jéſuites. Et ſi eu égard aux déciſions particuliéres, on pouvoit dire en général que la Morale des Jéſuites eſt mauvaiſe, & que les Thomiſtes au contraire ſont les dépoſitaires de la Morale de Jéſus-Chriſt, ce ne pourroit eſtre que par rapport aux déciſions de la troiſiéme eſpéce, ſur quoy il eſt bon que nous raiſonnions un peu, ſans pourtant entrer dans un grand détail. On le fera s'il en eſt beſoin, & en cas qu'il vous prît envie de contredire deux ou trois propoſitions que j'oſe avancer ſur ce ſujet.

Premiére Propoſition. Quand il eſt arrivé qu'un Docteur Jéſuite a donné dans ſes livres une déciſion évidemment mauvaiſe, c'eſt-à-dire, rejettée communément par les Docteurs des autres Ecoles ou Univerſitez Catholiques, le ſentiment contraire à cette déciſion a auſſi eſté le ſentiment commun des Théologiens de la Societé.

Seconde Propoſition, qui regarde plus directement le Paralléle de l'Ecole des Thomiſtes & de celle des Jéſuites. Quand un Théologien Jéſuite a donné une déciſion de cette nature, ordinairement

il a eu pour guide ou pour compagnon quelque Docteur Thomiſte.

Troiſiéme Propoſition. Si en matiére de Morale, ou d'autres dogmes Théologiques, on ſupputoit les erreurs bien avérées, qui ſont échapées aux Théologiens Thomiſtes, & aux Théologiens Jéſuites dans leurs livres, la liſte de celles des Jéſuites ſeroit plus courte notablement que la liſte de celles des Thomiſtes.

Quand, dis-je, mon Reverend Pére, vous ſouhaiterez avoir les preuves de ces Propoſitions, il ſera aiſé de vous contenter. Je ne les avance pas ici pour vous faire de la peine, ni pour faire inſulte à voſtre Ordre que j'honore beaucoup; mais ſouffrez que ſans vous faire tort, je vous oblige vous-meſme à défendre la cauſe des Jéſuites.

Pour cela ſuppoſons, je vous prie, qu'il paroiſſe dans le monde un nouveau Paſcal qui déclare la guerre, non pas aux Jéſuites, mais aux Dominiquains; qu'avec cet air agréable & malin il ſe mît à plaiſanter tantoſt ſur une propoſition tirée d'un de vos Théologiens ſcholaſtiques, tantoſt ſur une déciſion d'un de vos Caſuiſtes, tantoſt ſur quelque idée extraordinaire de quelqu'un de vos Myſtiques; car voſtre Ordre a produit de tout temps de tres-excellens hommes en tous ces genres d'écrire: ce qui n'empeſcheroit pas néanmoins que ſelon ma ſeconde & ma troiſiéme propoſition, ce Paſcal n'y trouvaſt ſuffiſamment dequoy ſe divertir. Et meſme, ſi je n'avois appréhendé de pouſſer les choſes un peu trop loin, j'aurois joint à cette Lettre une petite ébauche de cette idée qui pourroit réjouïr.

En ce cas, où vous verriez mille gens conclure des plaiſanteries de ce Paſcal, que la Théologie & la Morale des Dominiquains eſt une Théo-

logie.

logie & une Morale corrompuë ; que diriez-vous? que feriez-vous ? Vous feriez comme les Jésuites ont fait. Vous feriez voir que parmi ces plaisanteries il y auroit bien de la mauvaise foy. Vous y trouveriez des fausſetez, des tours malins, des expositions captieuses de vostre doctrine. En un mot, vous feriez voir dans ces Provinciales tout ce qu'on a fait voir dans celles d'aujourd'huy: & pour certains cas particuliers que vous ne pourriez pas, & que vous ne devriez pas défendre, vous répondriez conformément à ma premiére Proposition ; que le commun de vos Docteurs, qui auroient traité la matiére dont il s'agiroit, ayant enſeigné tout le contraire, ce seroit une injustice extrême de vouloir que tout l'Ordre en fust flétri; & vous auriez raison.

Vous ne manqueriez pas de dire, ce qui est tres-vray, que dans un Corps sçavant, comme est le vostre, où une infinité de personnes ont écrit, il est moralement impossible que quelques-uns ne se soient mépris de temps en temps : que c'est là un mal commun à toutes les Societez qui se meslent de doctrine : que parmi les Docteurs de Sorbonne, parmi ceux de Louvain, & généralement dans toutes les Ecoles, on trouve ces foiblesses inséparables de la nature & de l'esprit humain. Que si l'on vouloit considerer les Saints Péres comme faisant un Corps dans l'Egliſe, ils ne seroient pas exempts de ce reproche ; qu'il n'y en a meſme presque aucun en particulier, qui pour le dogme, ou pour la Morale, ne se soit écarté de la vérité en quelque endroit, ou qui n'ait besoin d'une interpretation favorable en certaines matiéres ; & que si quelqu'un se donnoit la peine de rassembler dans un Livre toutes ces mépriſes, & qu'il vouluſt y mettre pour titre, *La Morale des Saints Péres* ; ou,

La Religion des Saints Péres, on le regarderoit comme un calomniateur du Christianisme, & comme un homme digne du feu.

C'est-là, mon Reverend Pére, ce que vous diriez pour la défense de vostre Ordre. Il a eu aussi autrefois besoin d'apologies contre les satyres & les accusations injustes de ses ennemis, qui communément l'estoient pareillement de l'Eglise.

Hé, mon Pere, la Loy de la Charité qui ordonne de faire pour autruy ce qu'on voudroit estre fait pour soy-mesme, eût-elle jamais plus de lieu qu'en cette occasion en faveur des Jésuites? Ne sont-ils pas tout-à-fait dans le cas dont il s'agit? Un Corps étendu comme le leur, & répandu par toute la terre, est exposé par tout aux yeux du Public. Ils preschent, ils enseignent, ils écrivent; leurs emplois les engagent à traiter la Théologie, les cas de conscience, l'Ecriture, & tout ce qui a rapport à la Foy & à la Morale. Ces mesmes emplois leur attirent des envieux & des ennemis sans nombre: des ennemis obstinez, malins, éclairez, toûjours alertes. Leurs Livres, leurs Sermons, leurs Théses, leurs écrits sont examinez avec la derniére rigueur; on ne leur passe rien, on les reléve sur tout. Dans une proposition ambiguë, le mauvais sens est toûjours le leur; on va les poursuivre jusqu'aux Indes & jusqu'à la Chine; on écoute contr'eux toutes sortes de témoins; le seul soupçon les noircit; & il faut pour les disculper, des preuves aussi incontestables que les démonstrations de Géometrie. Un parti de gens desobéïssans au Pape & au Roy, répandu par tout, appuye tantost publiquement, tantost sous main toutes ces calomnies. Ils se mettent à feuilleter tout ce qu'Escobar a écrit en Espagne, Bauni en France, Layman en Allemagne, Filliucius en Italie: Et d'une

Bibliothéque entiére d'Eſpagnols, de François, d'Italiens, d'Allemans, de Portugais & de toutes les Nations de l'Europe, on tire une propoſition ſur le jeûne, une autre ſur le duel, une autre ſur l'occaſion prochaine, une autre ſur l'amour de Dieu, une autre ſur le péché philoſophique : On fait des récueils de tout cela, on les groſſit de réflexions & d'invectives, on les diſtribuë par tout, on les fait lire aux jeunes Prélats, & à ceux que leur naiſſance deſtine à ce rang : on les fait courir dans les Seminaires, on les répand dans les Monaſtéres, on les porte dans les Maiſons des Dames, on en remplit la Cour, les Directeurs en font preſent à leurs Devotes ; il n'y a pas juſqu'aux Ecoliers des Jéſuites à qui on ne les donne à lire : le zéle de certains Religieux & de certains Eccleſiaſtiques va juſques-là.

Voilà, mon R. Pere, la différence qu'il y a aujourd'huy à cet égard entre les Jéſuites & les autres Societez. Tout eſt oublié ou excuſé pour les uns ; tout eſt publié, déferé, condamné, quand il s'agit des autres : icy c'eſt un Particulier ſans conſéquence, & là tout le Corps répond pour le Particulier.

Une propoſition trop cruë de Bauni, une déciſion mal entenduë d'Eſcobar, c'eſt-là, dit-on, la doctrine de la Societé. Mais les autres Docteurs Jéſuites bien plus ſuivis & bien plus eſtimez parmi eux, diſent le contraire : ceux-là meſme qu'on accuſe font paroiſtre dans la pluſpart des autres ſujets qu'ils traittent, beaucoup de doctrine & de bon ſens. N'importe, il faut s'en tenir là, & ne pas avoir égard au reſte. M. Paſcal n'a-t'il pas averti dans ſa cinquiéme Provinciale, qu'il y a un complot entre le Général des Jéſuites & leurs Théologiens, pour anéantir la Morale de l'Evangile ? c'eſt